



Version DV PB 01 MARS 25

## **Artusol®Hydro Façade**

Hydrofuge invisible pour façades.

### **PRÉSENTATION**

Conçu pour la protection en vertical, de toute surface minérale (enduit, pierre, brique, etc.) contre la pénétration de l'eau.

### **UTILISATION**

**Artusol®Hydro Façade** est prêt à l'emploi et s'applique au pulvérisateur de jardin en une couche sur des supports propres. Il forme une protection totalement invisible.

Evite que l'eau ne mouille les supports et retarde considérablement le développement des moisissures, algues et lichens.

Empêche la pénétration de l'eau dans les enduits poreux et prolonge durablement leur aspect.

**Artusol®Hydro Façade** n'est pas recommandé pour des surfaces horizontales et n'est pas conçu comme une protection des toitures (notre **Artusol®Hydro Toiture** est préférable pour cette utilisation), ni pour des supports en immersion permanente.

Sa durabilité est d'au moins une dizaine d'années selon exposition. Il peut être recouvert par lui-même si besoin.

### **PRÉCAUTIONS D'EMPLOI/CONSOMMATION.**

- Stocker hors gel
- Nettoyage du matériel à l'eau avant séchage.
- Éviter la pulvérisation sur les vitres et les huisseries.
- Ne traiter que des supports neufs ou nettoyés.
- Pour des traitements de sols, nos produits **Artusol®Dural 50** ou **DuralBlock** sont parfaitement adaptés et assurent des performances antitaches et anti dépôts verts.
- Conditionné en jerrican de 10 litres pour 40 à 50 M<sup>2</sup> de traitement

### **CONSERVATION**

5 ans en emballage d'origine non ouvert, hors gel.

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **ARTUSOL<sup>®</sup> HYDRO FAÇADE** :  
Forme du produit : Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Produit hydrofuge pour les façades. Usage professionnel.

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ARTUGO  
4, Rue du Chêne  
39270 DOMPIERRE SUR MONT - FRANCE  
Tél : +33(0)6 85 31 17 24  
E-mail : gilles.moriconi7@gmail.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence FRANCE : ORFILA N°01 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) : Aucun.  
Mention d'avertissement (CLP) : Aucun.  
Composants dangereux : Aucun.  
Mentions de danger (CLP) : Aucun.  
Conseils de prudence (CLP) : Aucun.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable.

### 3.2. Mélange

Le produit est un mélange dont les substances ne présentent pas de danger selon le règlement (CE) n°2015/830.

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Retirer immédiatement les vêtements souillés. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Fiche de données de sécurité**

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un médecin en cas de troubles.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : En règle générale, ne provoque pas d'irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : En règle générale, ne provoque pas d'irritation des yeux.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Danger d'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des gaz toxiques : monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
- Danger d'explosion : Pas d'informations complémentaires disponibles.

**5.3. Conseils aux pompiers**

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

**RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

**6.1.2. Pour les secouristes**

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter la pénétration dans les canalisations d'eaux potables. Endiguer à l'aide de barrières adaptées, de sable ou de terre. Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu avec un produit absorbant (sable ou vermiculite) Nettoyer la zone souillée à l'aide d'eau et de détergent. Collecter les eaux de rinçage.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

### RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée après chaque utilisation. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans les emballages d'origine, à l'abri des variations de température, des rayons directs du soleil, des sources de chaleur et du gel. Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques. Refermer correctement les récipients après usage. Ne pas stocker dans des récipients ouverts et/ou non étiquetés.

Matières incompatibles : Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.  
Protection des mains : Gants de protection contre les produits chimiques selon DIN EN 374 avec un étiquetage CE. Matériau des gants : caoutchouc nitrile  
Protection oculaire : Porter des lunettes de protection recommandées pour le transvasement.  
Protection de la peau et du corps : Éviter le contact avec la peau. Porter des vêtements appropriés.  
Protection des voies respiratoires : Aucune protection n'est requise dans les conditions normales d'utilisation.  
Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide.  
Couleur : Blanchâtre.  
Odeur : Caractéristique.  
pH : 7,0 ± 0,5.  
Densité à 22 °C : 1,01 ± 0,1.

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandé dans la section 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil et gel.

**10.5. Matières incompatibles**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun aux conditions de manipulation et de stockage recommandé.

**RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008**

Toxicité aiguë	: Aucune donnée.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Non classé.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé.
Danger par aspiration	: Non classé.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**RUBRIQUE 12 : Informations écologiques****12.1. Toxicité****12.1.1. Informations sur le mélange**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé.

**12.1.2. Informations sur les substances**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Aucune donnée.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB**

Le produit ne répond pas aux critères PBT et vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le mélange ne contient pas de substances présentant des propriétés perturbant le système endocrinien.

**12.7. Autres effets néfastes**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

**RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN.

**14.1. Numéro ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non applicable.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable.

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.6.1. Transport par voie terrestre**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**14.6.2. Transport maritime**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**14.6.3. Transport aérien**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**14.6.4. Transport par voie fluviale**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU**

- Règlement REACH 1907/2006 – Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : ce produit ne contient aucune substance répertoriée.
- Règlement REACH 1907/2006 – Annexe XIV : ce produit ne contient aucune substance concernée.
- Règlement REACH 1907/2006 – Annexe XVII – restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et certaines et de certains articles dangereux : ce produit ne contient aucune substance concernée.
- Maladies Professionnelles : Pas d'informations complémentaires disponibles.

**15.1.2. Directives nationales**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

### RUBRIQUE 16 : Autres informations

Sources des données : Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.  
Règlement CE N° 648/2004 relatif aux détergents.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH :

--	--

#### · **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*